



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 décembre 2025

Mise au point de la CAPA  
suite à la communication d'U Levante et du maire de Cuttoli  
sur le projet de centre de tri des déchets



La CAPA, en tant qu'autorité compétente pour la gestion et la distribution de l'eau potable, garantit quotidiennement la qualité de l'eau fournie à l'ensemble de ses usagers.

L'alimentation en eau potable du territoire repose très majoritairement sur la ressource issue du barrage de Tolla, traitée à l'usine de la Confinia.

À titre complémentaire, le puits de Piataniccia assure une production limitée, de 650 à 750 m<sup>3</sup>/jour, soit environ 3 % de la production totale de la CAPA. Cette faible capacité est indépendante de tout projet nouveau, qu'il soit industriel ou lié à l'extension urbaine.

Quant au puits de Baléone, si sa capacité initiale était plus importante (6 000 m<sup>3</sup> /j), il est inutilisé depuis juillet 2021 pour des raisons d'arrivée d'eau chaude soufrée dans les installations (sans lien avec les activités présentes en amont).

Consciente de la vulnérabilité des puits de Baleone et de Piataniccia, la CAPA a engagé depuis plusieurs années un programme d'études et de travaux visant à sécuriser l'alimentation en eau potable des communes de Sarrola-Carcopino, Valle di Mezzana, Cuttoli-Corticchiato ainsi que de la plaine de Peri. L'objectif étant de renforcer l'approvisionnement depuis la ressource principale de la Confinia.

En 2025, des travaux réalisés sous la RT 20 ont permis l'interconnexion des réseaux, offrant ainsi la possibilité, en cas de besoin, de se passer totalement de l'apport du puits de Piataniccia.

À ce jour, malgré la présence d'activités industrielles à proximité, aucune dégradation de la qualité de l'eau issue de ce puits n'a été constatée. Si un impact devait apparaître, la CAPA procéderait immédiatement à sa mise hors service garantissant ainsi la sécurité sanitaire de l'alimentation en eau potable.

Concernant les activités interdites dans les périmètres de protection rapprochée autour des ouvrages de captage, seules les décharges sauvages et les Centres d'Enfouissement Techniques (CET) sont visés par le règlement en vigueur.

La CAPA rappelle par ailleurs qu'un centre de tri n'a aucun lien avec l'enfouissement des déchets et ne relève donc pas des activités interdites dans ces périmètres de protection.

L'agitation médiatique d'U Levante, ne vise qu'à attiser les peurs pour s'opposer au centre de tri des déchets porté par le Syvadec dont certains sans vergogne le qualifient d'incinérateur. Est-il besoin de rappeler que le Syvadec et la CAPA ne font que mettre en œuvre le Plan déchets voté par l'Assemblée de Corse (dont le maire de Cuttoli) qui prévoit précisément aucun incinérateur pour la Corse mais bien un ou deux centres de tri au plus près des grands gisements de déchets que sont Bastia et Ajaccio, et ce afin de réduire



drastiquement d'ici 2030 les tonnages aujourd'hui enfouis sur la Côte Orientale et dans le Valinco. Le retard pris par la Corse, dans le domaine de la gestion des déchets n'a que trop souffert de ces polémiques stériles et paralysantes. Le débat démocratique n'a rien à gagner et ne sortira pas grandi de ces campagnes de désinformation qui se poursuivent au mépris de la réalité, de projets performants portés par la puissance publique.